

Commission Environnement

10 novembre 2016

Compte-rendu

Etaient présents :

Carole RIBEIRO, Guy MARTIGNY, Dominique POTART, Bruno TRIOLET, Gérard BOUREZ, Laurent GROUSEZ, Jean-Marc GRENIER, Eric BOCHET, Laurence RYTTER, François NUYTTEN, Jean-Pierre SORLIN, Jean-Michel WATTIER, Stéphane LANEZ, Pauline CHOAIN, Bernard COLLET, Samuel LANCELIN, Jean-Claude GUERRIN, Martial SEGUI, Julien DESPAS et Georges CARPENTIER.

Etaient excusés :

Bruno SEVERIN, Pascal LIENARD, Jacques SEVRAIN, Vincent MODRIC, Pierre MODRIC, Nicole BUIRETTE, Thierry LECOMTE, Delphine DUCHATEAU, Jacques SEVRAIN, Anne GENESTE, Thierry VION et Pierre-Jean VERZELEN.

Madame RIBEIRO rappelle l'ordre du jour de la commission Environnement :

- *Tarifs du service déchets ménagers 2017 ;*
- *Tarifs du SPANC 2017 ;*
- *Règlement du SPANC.*

Concernant le compte-rendu et plus particulièrement le point sur les sacs de tri, M. BOCHET souhaiterait que la commission garde en tête l'objectif de passer en bac pour le sélectif. Cette conteneurisation permettrait de ne plus générer de déchets supplémentaires avec les sacs de tri.

Mme RIBEIRO indique que c'est une possibilité d'évolution à garder à l'esprit. Toutefois, elle souhaiterait attendre 2020/2021, période à laquelle devraient être appliquées les extensions de consigne de tri pour les plastiques. Cette extension se traduira par une augmentation du volume de recyclables à collecter. Une fois le volume moyen produit par habitant connu, la Communauté de communes pourra dimensionner les bacs de tri à commander.

1. Proposition de tarifs REOMi et REOM 2017

Les tarifs du service déchets ménagers doivent être déterminés et votés avant le 1^{er} janvier de leur année d'application.

Pour l'année 2017, il est proposé de ne pas modifier les tarifs.

REOMi 2017 :

Tarifs REOM i	Tarifs 2014 à blanc	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Bac 120l	129€	161€	161€	161€
Bac 240 l	179€	242€	242€	242€
Bac 360l	220€	309€	309€	309€
Bac 660l	271€	365€	365€	365€
Levée supplémentaire	2, 20€	2, 80€	2, 80€	2, 80€

2

M. WATTIER demande quelle solution est mise en place pour les personnes souffrant d'incontinence. Il est précisé que ces foyers sont dotés d'un volume supérieur et règlent le tarif correspondant.

Pour information, les levées supplémentaires comptabilisées en 2015 et 2016 sont présentées ci-après.

Levées supplémentaires 2016 (estimées) :

Volume du Bac	Nb de levées supplémentaires	Facturation d'une levée supplémentaire	Total facturé
120 L	4138	2,80 €	11 586,40 €
240 L	2723	2,80 €	7 624,40 €
340 L	967	2,80 €	2 707,60 €
660 L	1405	2,80 €	3 934,00 €
			25 852,40 €

Levées supplémentaires 2015 (facturées) :

Volume du Bac	Nb de levées supplémentaires	Facturation d'une levée supplémentaire	Total facturé
120 L	8587	2,80 €	24043,60€
240 L	5277	2,80 €	14775,60€
340 L	1672	2,80 €	4681,60€
660 L	1588	2,80 €	4446,40€
			47947,20

M. DESPAS souhaiterait que pour la prochaine évolution des tarifs, la tarification soit plus incitative encore. Il n’y aurait plus de levées incluses dans le forfait de base, les levées seraient comptées à part et en plus.

Mme RIBEIRO est d’avis de stabiliser pour une année ou deux l’architecture des tarifs, notamment sur les levées forfaitaires.

M. WATTIER indique que l’enjeu n’est pas financier mais environnemental : réduire les tonnages, réduire les passages. Pour le prochain marché un passage à la quinzaine doit être intégré avec une période de test comme lors de la mise en œuvre de la tarification incitative.

REOM 2017 :

Tarifs REOM pour les particuliers ne pouvant disposer d’un bac	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Redevance de base (adulte à partir de 18 ans)	84, 62€	87, 84€	92, 23€	92, 23€	92, 23€
Redevance enfant (0 à 17 ans)	25, 39€	26, 35€	27, 67€	27, 67€	27, 67€
Redevance principale foyer et Chambre d’hôtes)	63, 47€	65, 88€	69, 17€	69, 17€	69, 17€
Redevance secondaire et gîte	190, 40€	197, 64€	207, 52€	207, 52€	207, 52€

Tarifs spécifiques :

Tarifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Echange ou opération de maintenance d’un bac qui n’a pas été exécutée du fait de l’usager	60€	60€	60€
Mise à disposition exceptionnelles et ponctuelles de bacs pour une manifestation Bac 660 I (par levée et par bac)	80€	80€	80€
Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume inférieur (lorsqu’il existe)	gratuit	Ce changement n’est plus autorisé	Ce changement n’est plus autorisé
Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume supérieur (lorsqu’il existe)	60€	60€	60€

La commune de Chéry-les-Pouilly a utilisé la mise à disposition exceptionnelle. Si cette possibilité est intéressante, Mme RYTTER trouve que le tarif est élevé. ,

Remplacement des bacs détruits ou volés

Le tarif est basé sur le coût d'achat du bac et sera facturé à l'utilisateur. En 2015, des bacs 120l, 360l et 660 l ont été acquis via un nouveau contrat. Le tarif des bacs remplacés depuis doivent tenir compte des prix d'achat pratiqués dans le dernier contrat en cours. Seul le tarif des bacs 240l n'est pas modifié. Le stock des bacs 240l est suffisant et n'a pas nécessité de nouvelle acquisition.

Tarifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Remplacement bac 120 l	25, 92€	27, 98€	27, 98€
Remplacement bac 240 l	33, 72€	33, 72€	33, 72€
Remplacement bac 360 l	48, 72€	52, 58€	52, 58€
Remplacement bac 660 l	129, 12€	120, 98€	120, 98€

4

Accueil des professionnels en déchetterie :

Lors de leur passage en déchetterie, les professionnels règlent leur dépôt en fonction du type de véhicule et à l'aide de la carte prépayée (10 passages).

VEHICULE UTILISE pour le dépôt	PRIX carte 2012	PRIX carte 2013	PRIX carte 2014 et 2015	PRIX carte 2016 + 5%	Tarifs 2017
FOURGONNETTE Poids Total à Vide < 1 T 250	107, 60€	110, 30€	114, 50€	120, 23€	120, 23€
FOURGON 1 T 250 < Poids Total à Vide < 2 T 020	215, 30€	220, 60€	229, 00€	240, 45€	240, 45€
CAMION 2 T 020 < Poids Total à Vide < 3 T 500	322, 90€	330, 90€	343, 40€	360, 57€	360, 57€

REOMi des communes

En 2016, les communes ont été facturées en REOMi. Il n'y a donc plus lieu de voter un tarif spécifique pour cette catégorie d'utilisateur.

Promotion du compostage individuel 2016 - 2017

En 2014, la CC Pays de la Serre avait fait l'acquisition de composteurs auprès d'Emeraude id aux conditions tarifaires suivantes :

Objet	Quantité	Prix unitaire	Montant en € HT
Composteur individuel 300 l	20	38,95	779,00
Composteur individuel 600 l	80	51,25	4 100,00
TOTAL	100		4 879,00

Le Département de l'Aisne avait attribué une subvention de 2 000 euros pour l'acquisition du matériel, la CC Pays de la Serre avait subventionné à hauteur de 1 435,60 euros TTC sur un coût total de 5 835,28 euros TTC. Au final, les composteurs ont été revendus aux particuliers :

- 20 euros pour le modèle 300 l ;
- 30 euros pour le modèle 600 l.

Dans le cadre du groupement de commande avec VALOR' AISNE, le modèle 300 l est remplacé par le modèle 400 l.

Ils seront acquis à :

- 44,96 euros HT pour le modèle 400 l ;
- 51,32 euros HT pour le modèle 600 l.

Pour cette nouvelle campagne de promotion du compostage, le Département de l'Aisne n'interviendra pas.

La commission devait se prononcer sur deux types de revente :

- *A prix coûtant (en euros TTC) ;*
- *Avec une subvention de la Communauté de Communes, à même hauteur qu'en 2014 ou en compensant en plus l'absence de l'aide du département ?*

Les composteurs permettant aux usagers de faire des économies sur leur REOM i, M. BOCHET pense qu'il n'y a pas lieu de subventionner ou de compenser la perte de la subvention du département.

Au final, la commission environnement décide de proposer les tarifs suivants :

- *40 euros TTC pour le modèle 400 l ;*
- *50 euros TTC pour le modèle 600 l.*

2. Proposition de tarifs SPANC 2017

Les tarifs ont été revus en 2011 et n'ont pas été modifiés depuis.

Il était prévu une actualisation de tarifs en fonction de la variation de l'indice 044 de l'INSEE « 04.4 - Alimentation en eau et services divers liés au logement ».

Simulation des tarifs SPANC 2017 :

Prestation	Tarif 2016	Tarif 2017 <i>selon indice INSEE (soit +12, 89%)</i>	Tarif 2017 <i>+ 5 %</i>	Tarif 2017 <i>2, 5 %</i>
Contrôle de diagnostic	51, 94€	58, 69€	54,54€	53, 24€
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée dont :	121, 20€ dont	136, 95€ dont	127, 26€	124, 23€
- Conception (dossier)* :	- 34, 63€	- 39, 13€	- 36, 36€	- 35, 50€
- Exécution (terrain)** :	- 86, 57€	- 97, 82€	- 90, 90€	- 88, 73€
Contrôle de bon entretien et bon fonctionnement (suivi)	51, 94€	58, 69€	54,54€	53, 24€
Contrôle isolé (demande spécifique des notaires, SCI, experts, mandataires, usagers ...)	155, 83€	176, 07€	163,62€	159, 73€
Réédition des documents de contrôle sur demande	14, 46€	16, 34 €	15, 18€	14, 82€
Contrôle / constat de mise hors service des anciennes installations	51, 94€	58, 69€	54, 54€	53, 24€
Avis technique ANC sur les certificats d'urbanisme	14, 46€	16, 34 €	15, 18€	14, 82€
Avis technique ANC sur les certificats d'urbanisme nécessitant une visite sur le terrain	103, 89€	117, 37€	109, 08€	106, 49€
Contre-visite en cas d'aménagement suite à un contrôle (deuxième contrôle – hors réhabilitation)	51, 94€	58, 69€	54,54	53, 24€

*si nécessite un déplacement sur le terrain, surcoût de 103, 89 euros (tarif 2016)

** si nécessite une contre-visite (suite à un avis défavorable ou favorables avec réserves) : surcoût de 103, 89 euros (tarif 2016)

A titre de comparaison les tarifs des SPANC des EPCI voisins sont les suivants :

EPCI	Contrôle de bon fonctionnement	Contrôle de conception	Contrôle bonne exécution	Vente
CC Portes de la Thiérache	4*27.5 soit 110	110	20	/
CA Pays de Laon	162,8	162,8	162,8	162,8
CC Région de Guise	85	100	100	/
CC Val de l'Ailette	78	100	100	/
CC Trois Rivières	4*40 soit 160 €	150		150
CC Champagne Picarde	80	120	180	240

7

Pour mémoire, le budget annexe SPANC est équilibré depuis 2 ans grâce à une subvention du budget général. En tant que budget annexe, il devrait s'équilibrer grâce aux seules redevances usagers et aux éventuelles subventions (comme celle de l'AESN). Une augmentation substantielle des redevances permettraient de ne plus faire appel au budget général.

Nouvelles catégories de redevances :

En raison d'un nombre important (jusque 4 par ½ journée) de rendez-vous non honorés par les usagers et auxquels le technicien s'est présenté, il est proposé de voter un tarif pour «contrôle non effectué du fait de l'usager, frais de déplacement et temps passé».

Enfin, il est proposé de créer une redevance « Contrôle d'une installation réhabilitée dans le cadre d'un projet de réhabilitation groupée ». Sur la partie dossier (conception), les coûts sont identiques. Sur le contrôle terrain (implantation), lorsque le technicien peut contrôler plusieurs installations dans la foulée et éviter de multiplier les déplacements, il pourrait être proposé un tarif inférieur à celui du contrôle d'une installation unique.

Les membres de la commission débattent de la modification des tarifs et parviennent à la proposition suivante :

Prestation	Tarifs
Contrôle de diagnostic	82,00 €
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée	128,00 €
dont conception (dossier) (1)	40,00 €
dont exécution (terrain)	88,00 €
Contrôle de bon entretien et bon fonctionnement (suivi)	82,00 €
Contrôle isolé (demande spécifique des notaires, SCI, experts, mandataires, usagers,...)	164,00 €
Rédition des documents de contrôle sur demande	16,00 €
Avis technique ANC sur les certificats d'urbanisme	16,00 €
Avis technique ANC sur les certificats d'urbanisme nécessitant une visite sur le terrain	110,00 €

<i>Contre-visite en cas d'aménagement suite à un contrôle (deuxième contrôle – hors réhabilitation) (2)</i>	<i>55,00 €</i>
<i>Contrôle non effectué du fait de l'utilisateur</i>	<i>50,00 €</i>
<i>Contrôle d'une installation réhabilitée dans le cadre d'un projet de réhabilitation groupée</i>	<i>84,00 €</i>
<i> dont conception (dossier)</i>	<i>40,00 €</i>
<i> dont exécution (terrain)</i>	<i>44,00 €</i>
<i>Travaux réalisés sans étude et/ou sans autorisation du SPANC</i>	<i>500,00 €</i>

(1) Si nécessite un déplacement sur le terrain, surcoût de 110 €

(2) Si nécessite une contre-visite sur le terrain (suite à un avis défavorable ou favorable avec réserves), surcoût de 110 €

Le contrôle de bon entretien et bon fonctionnement voit sa périodicité passer de 4 à 6 ans et son coût de 54, 54 euros pour 4 ans, est ajusté à 82 ans pour 6 ans.

Sont créés :

- un contrôle réalisé sur demande du Maire de travaux réalisés sans étude sol et/ou autorisation du SPANC pour un montant de 500 euros (soit le coût moyen d'une étude de sol et de définition de filière) ;*
- contrôle non effectué du fait de l'utilisateur, frais de déplacement et temps passé, pour un montant de 50 euros ;*
- contrôle d'une installation réhabilitée dans le cadre d'un projet de réhabilitation groupée. Sur la partie dossier (conception), il est proposé un tarif de 49 euros au lieu de 88 euros.*

3. Règlement SPANC 2017

Il est proposé une refonte complète du règlement de service du SPANC.

M. WATTIER aurait voulu avoir le projet de règlement avant la réunion afin de l'étudier plus en détails. Il insiste sur le caractère obligatoire de l'étude de sol et de définition de filière.

Le règlement amendé par la commission et adopté en Conseil communautaire est joint au présent compte-rendu.